



Extrait N° 5 / du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal

-----  
Séance ordinaire du 21 décembre 2012

*Commune des Avirons*

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 28 DEC. 2012 que la convocation du Conseil a été faite le 13 décembre 2012 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 21.

Le Maire,



L'an deux mil douze, le 21 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

**Présents :** M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme JULLIEN Marie Josée - Mme ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mikaël - Mme BARET Liliane - M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki

**Absents :** Mme LAMOLY Viviane - Mme RIVIERE Suzette - M. DENNEMONT Jean Daniel - M. REMY Michel - Mme BETON Fernande

**Procurations :** Mme LUCAS Roseline a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à Mme HEBERT Monique - M. BADER Ricardot a donné mandat à M. MONDON René

**Secrétaire :** Le Maire propose la candidature de M. CLOTAGATIDE Vincent comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE Vincent est désigné pour en assurer les fonctions.

& &  
&

**AFFAIRE N° 5/ Acquisition foncière**  
**- Portage du terrain AD 344 au Tévelave**

Le Conseil Municipal est informé que les propriétaires (conjointes Roland PAYET) de la parcelle AD 344 au Tévelave (parcelle située à l'arrière de la salle polyvalente) ont fait une offre de vente à la Commune.

La parcelle, au regard de son emplacement, constitue une opportunité foncière pour la commune.

*Hôtel de Ville*

Aussi, aux fins de faciliter le financement de l'acquisition pour les équipements publics, le Maire a sollicité le portage de l'opération par l'EPFR.

Le service des domaines a évalué la parcelle d'une emprise de 780 m<sup>2</sup> à 85 800 euros. Son classement au PLU actuel est UC.

L'EPFR propose une intervention aux conditions suivantes :

- Durée du portage : 5 ans
- Différé de règlement : 2 ans
- Paiement en quatre échéances de 22 576,13 euros à compter de 2015
- Taux annuel : 1,5 %

En sus des frais de portage, la Commune devra assurer le paiement des frais d'intervention estimés à 858 euros et des frais de notaire estimés à 2 800 euros.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'acquisition et le portage du terrain AD 344 par l'EPFR ;
- approuver la convention de portage correspondante ;
- autoriser le Maire ou, en son absence, le 1<sup>er</sup> adjoint à signer les documents contractuels correspondants.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition et le portage du terrain AD 344 par l'EPFR ;
- approuve la convention de portage correspondante ;
- autorise le Maire ou, en son absence, le 1<sup>er</sup> adjoint à signer les documents contractuels correspondants.

**Et les membres ont signé.**

**Pour expédition conforme,**

**Le Maire,**

